Syndicat National des Affaires Sanitaires et Sociales
Bureau 0435 -Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne- 75350 PARIS 07 SP/ tél. : 01 40 56 72 22
www.snass-cgt.fr / syndicat-cgt-snass@sante.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT
AU COMITE NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS
DU 08 NOVEMBRE 2018

Madame la Secrétaire générale,

La CGT commencera cette intervention par une question à laquelle nous souhaiterions avoir une réponse franche : que pensez-vous de l'ordre du jour de ce Comité national de Concertation ?

- *Vous proposez aujourd'hui de discuter sur le bilan social 2017 des ARS, document certes intéressant et précieux dans les informations dont il recèle mais vous omettez de présenter l'enquête du baromètre social 2018 dont nous savons que les résultats montrent des ARS en surchauffe et des personnels épuisés ;*
- *Vous nous proposez une note de « clarification » des missions des ARS qui se veut très globale mais vous n'en présentez pas les différentes propositions arbitrées par les directions ministérielles. Petite précision pour compléter nos propos, les propositions des DG d'ARS sont en discussion depuis maintenant 5 mois, dans les services ministériels mais les organisations syndicales ne sont concertées qu'aujourd'hui sur le sujet ;*
- *Vous nous présentez le budget 2019, mais sur la partie « personnel »des agences, il ne fait que confirmer des informations qui nous ont été données il y a plusieurs mois. Dans le cadre d'une vraie concertation, nous devrions également disposer des prévisions sur les 2 ans puisque c'est ainsi que cela fonctionne dans les services.*
- *Nous évoquerons également les sujets largement passés sous silence comme la convention « grand ouest » signée entre les ARS Pays de la Loire, Bretagne, Centre et Normandie qui préfigure un nouveau type d'ARS, et dont il aurait été opportun du point de vue de la CGT de discuter dans cette instance.*

Vous comprendrez à travers ces remarques que les questions des moyens humains, du devenir des missions, de l'évolution des ARS sont pour les agents des sujets d'importance, et que dans ce cadre la qualité du dialogue social doit être à la hauteur de ces attentes. Force est de constater que nous en sommes bien loin, et que pour la CGT , il y a une volonté de la DRH et du secrétariat général d'éviter les sujets importants qui intéressent les agents.

Cette stratégie du dialogue social « à postériori » ou '"du fait établi" n'est pas nouvelle mais elle ne fait que s'amplifier et la CGT la dénonce. Au moment où la fonction publique dans son ensemble, et les ARS en particuliers sont au cœur d'un projet de réforme susceptible de remettre en cause l'organisation des services, les missions et le fonctionnement des administrations, le dialogue social se doit d'être exemplaire et de qualité. Les agents et leurs représentants ne sont pas dupes.

La CGT revendique :

- ***Le respect de la représentation des personnels à travers des instances qui fonctionnent et jouent leur rôle***
- ***La transmission des éléments précis sur les arbitrages donnés ou en cours permettant d'avoir un débat de fond sur les projets de modification des politiques publiques des ARS***
- ***Des chiffres sur les perspectives de suppression de poste en cour et à venir***
- ***La présentation des documents d'enquête, comme les rapports IGAS sur les ARS, ou le baromètre social en CNC***
- ***La transmission des propositions des préfets de région sur les politiques susceptibles d'impacter les missions des ARS dans le cadre de CAP 2022***